

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE V DU DISTRICT
DE BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N° 22.991...../TGI.C.V

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE V
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE SUR LE VU DES PIÈCES SUIVANTES:

*Copie d'extraire d'acte de Naissance N°3592
du Centre secondaire de Kalaban - Coura*

QUE LA PERSONNE CI-APRÈS

Prénoms : *Aichata*

Nom : *BAGAYOKO*

Né le : *08/10/2007*

A : *Bamako*

Fils de : *Moussa*

Et de : *Doncho DEARRA*

Profession : *Élève/Étudiante*

Domicile : *Kalaban - Coura*

Situation de Famille : *célibataire*

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 233, 263 et 264
du code des personnes et de la famille du Mali.

Bamako, le... 27.../08/2025.



Le Président du Tribunal

